

Concours de recrutement de Directeurs de Recherche
DR2 - Section 7 - concours 2011
Note à l'attention des candidats

12 février 2011

Conditions d'audition

Vous devrez présenter une pièce d'identité originale.

Vous disposerez de **15 minutes** pour exposer vos travaux de recherche et votre projet de recherche aux membres du jury d'audition.

Vous pourrez utiliser un vidéoprojecteur. Dans ce cas, la présentation doit *impérativement* être un fichier au format PDF, apporté sur une clé USB. En aucun cas, vous ne pourrez être autorisé à projeter à partir de votre ordinateur personnel.

Votre exposé sera suivi d'un entretien d'environ **15 minutes** avec les membres du jury.

Conseils aux candidats

Le jury vous suggère d'exposer :

- vos principaux résultats, situés dans leur environnement scientifique, en mettant en valeur leur originalité, leur intérêt ou leur pertinence ;
- votre projet de recherche, ses problématiques et les méthodes que vous envisagez de mettre en œuvre pour le mener à bien dans le laboratoire que vous souhaiteriez rejoindre.

Remarque complémentaire

Vous pouvez apporter sur votre clé USB tout élément complémentaire de mise à jour de votre dossier. Les documents doivent être au format pdf.



Bruno DURAND
Président du jury d'admissibilité

Rappel

L'audition des candidats est obligatoire : toute absence, même justifiée, entraîne l'élimination du candidat.

Le jury d'admissibilité ou les sections de jury procèdent à l'audition des candidats. Le jury d'admissibilité établit ensuite la liste des candidats admissibles par ordre de mérite pour chaque concours.

Le jury d'admission établit, à partir de la liste des candidats admissibles, la liste des admis.

La décision d'affectation relève de l'Institut ; elle est prise après la fin du concours.